

Inventaire des plantes invasives en Dyle-Gette

Voilà maintenant 2 saisons de végétation (juillet - septembre) que le Contrat de rivière Dyle-Gette coordonne un vaste inventaire à l'échelle du sous-bassin hydrographique. Trois plantes, au nom exotique, sont directement concernées : les renouées du Japon (et assimilées), la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya.

Elles risquent en effet, à terme, de gravement nuire à l'environnement : réduction de la biodiversité, prolifération, érosion des sols, dommages corporels, ...

Les communes et les associations partenaires du Contrat rivière ont été sollicitées pour participer à cet inventaire, actuellement en cours de finalisation.



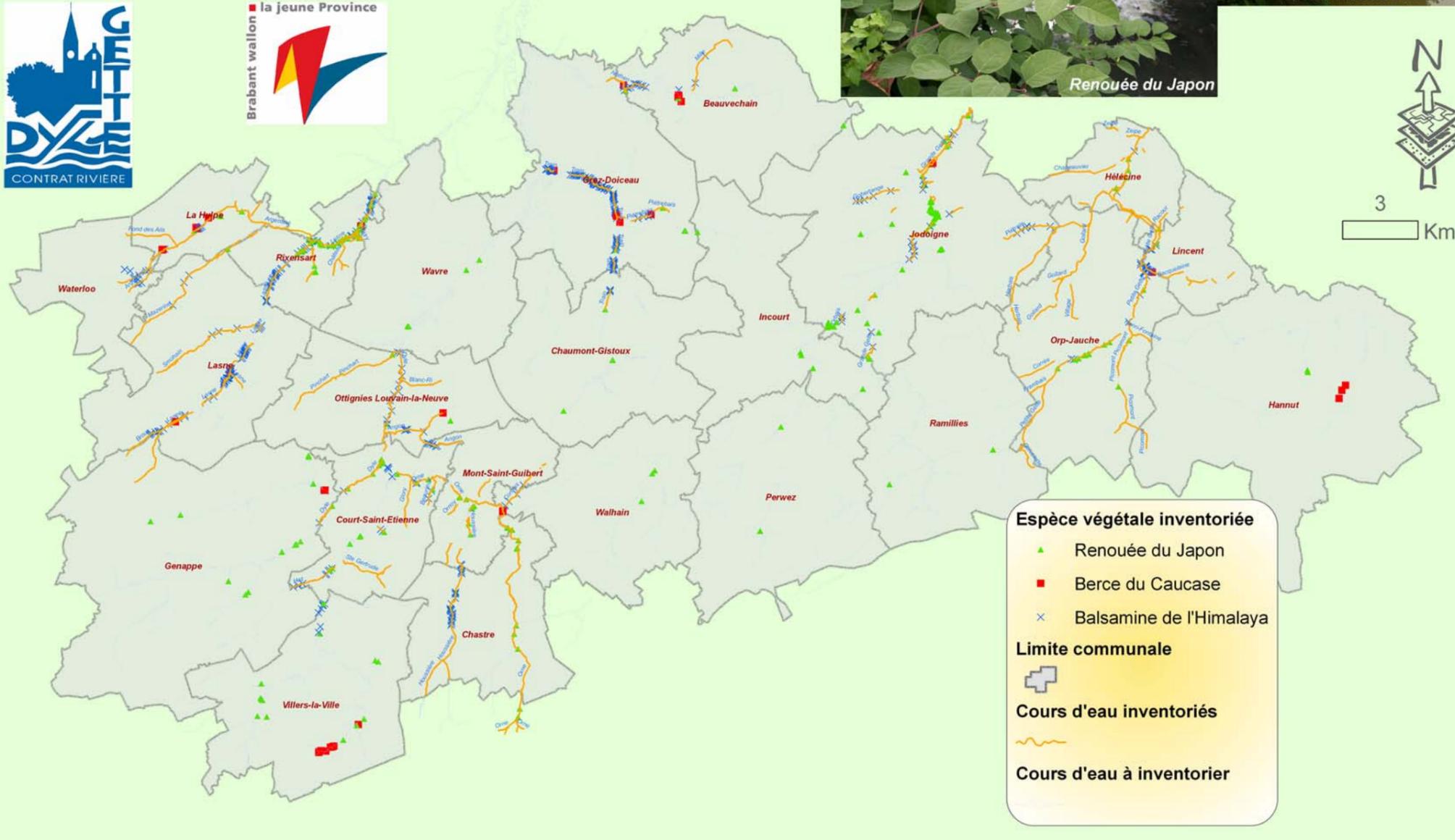
Berce du Caucase



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



Cet inventaire s'inscrit dans une logique de lutte systématique contre les envahisseurs.

En effet, avant d'établir tout plan de gestion à grande échelle, un premier état des lieux est nécessaire. Des zones contaminées pour lesquelles une intervention s'avère prioritaire pourront ainsi être identifiées (notamment en secteur amont des cours d'eau). En outre, une vigilance accrue est de mise pour les zones « saines », où le moindre début de colonisation devrait, dans l'idéal, être immédiatement circonscrit.

Tout le monde peut (devrait) donc participer à cet inventaire ...
Contactez le Contrat de rivière ou votre commune.



Gestion de renouées du Japon



Gestion de berces du Caucase